



Hébergement "gratuit" de mon copain suisse en france

Par **Cromimel**, le **21/10/2014** à **17:11**

Bonjour

Mon copain, d'origine suisse séjournant en France pour faire ces études à emménagé chez moi, pour être plus précise nous vivons chez mes parents, nous n'avons ni lui ni moi de revenu. Il as trouvé un arrangement à l'amiable de paiement mensuel avec mes parents. Mon copain à envoyer un mail à l'ambassade de paris demandant s'il devait se domicilié en France ou s'il avait des papiers à faire, il lui ont dit qu'il n'avait rien à faire.

Cependant je voudrais savoir les démarches à faire pour que la situation soit entièrement légale et que mes parents n'aient pas de surprise niveau impôt ou divers frais ...

Merci d'avance pour vos réponses !

Par **domat**, le **21/10/2014** à **17:44**

Bjr,

Si votre copain paie un genre de loyer à vos parents, il faut voir avec les impots si ce "loyer" doit être déclaré comme un revenu.

Cdt